

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de FAYENCE**

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

DCM/2018-04-35

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 26**

Conseillers présents : 17

Conseillers absents : 9

Conseillers votants : 21

Procurations : 4

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE DIX AVRIL
À DIX NEUF HEURES**

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 4 avril 2018 en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-LUC FABRE, MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. – JL. FABRE - M. CHRISTINE - B. HENRY - J. SAGNARD - P. FENOCCHIO - C. CANALES - O. MONTEJANO – JY. DAVRIL (*Présent à partir de la question n°7*) - D. ADER - M. LEGUERE - M. PERRET - A. MAMAN - B. TEULIERE - M. BRUN - P. FONTENEAU - N. FORTOUL – S. VILLAFANE -

ABSENTS EXCUSES : JY. DAVRIL (*absent de la question n°1 à n° 6 - procuration à JL FABRE*) - R. BONINO (*procuration à B. TEULIERE*) - C. MARMET (*procuration à A. MAMAN*) - C. VERLAGUET (*procuration à M. LEGUERE*) - M. BERGERET - L. DUVAL (*procuration à M. CHRISTINE*) - I. GEAY -

ABSENTS : A. SELLERON DU COURTILLET - S. EGEA - D. BARAS -

SECRÉTAIRE DE SEANCE : J. SAGNARD

8. TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES 2018

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires en date du 07 mars 2018 et conformément à l'avis de la commission des finances réunie le 28 mars 2018, Madame Ophélie MONTEJANO, Maire-Adjoint, propose de majorer le prix de l'assainissement (partie fixe et partie liée à la consommation) à hauteur de 2% pour tenir compte des investissements significatifs.

D'autre part, elle rappelle que par délibération en date du 30/10/2017, il a été décidé de supprimer la dégressivité du tarif assainissement ETE à partir de 100 m³ considérant la mise en place du système du « compteur vert ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, **A L'UNANIMITÉ**

♦ **ADOpte** la tarification de l'assainissement suivant le tableau ci-dessous :

(L'augmentation ou la diminution des taxes ne relevant pas de l'autorité municipale)

Augmentation : 2% : A compter du relevé de MAI 2018

ASSAINISSEMENT	Partie fixe	Tranches	Tarif hiver (du 1er octobre au 31 mai)	Tarif été (du 1er juin au 30 sept)	Modernisation des réseaux de collecte	TVA
ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE*	29.498 € /an soit 2.458€/mois (+ 2%)	Tranche unique	0967€/M3 (+2%)	1.036€/M3 (+2%)	0.155 €/M3 (=)	non
ABONNE AGRICOLE AVEC 1 COMPTEUR (domestique+agricole)	29.498 € /an soit 2.458€/mois (+2%)	0 à 50 M3	0967€/M3 (+2%)	1.036€/M3 (+2%)	0.155 €/M3 (=)	non

* Pour l'assainissement NON domestique, les tarifs hiver et été calculés sur les consommations de l'assainissement domestique sont majorés d'un coefficient de pollution (se reporter à l'article 41 du règlement du service public d'assainissement collectif en vigueur).

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Maire,

Jean-Luc FABRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.